

## **FORMATIONS OCAPIAT DE VOS SALARIES ORGANISEES PAR LE CETA DU VIDOURLE**

### **IDENTIFIER & RECONNAITRE LES MALADIES & RAVAGEURS EN VERGER**

Création : 2021 – Mis à jour : janvier 2023

Cher adhérent,

En 2023, le Ceta Du Vidourle réalise à nouveau des **formations de vos salariés**.

Ces formations seront financées par OCAPIAT, elles seront montées administrativement et animées par les conseillers du Ceta. Il s'agit de Formations proposées dans le cadre des dispositifs « Plan Mutualisé Inter-Entreprises » proposés par OCAPIAT.

#### **DATES ET DUREES :**

Du 9 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023- 14 Heures réparties en sessions de 2 à 4 heures.

Les sessions se dérouleront en suivant la phénologie des vergers et la présence des bio agresseurs qui en découle.

#### **PREREQUIS :**

Aucun.

#### **OBJECTIFS :**

- Reconnaître et identifier les principaux ravageurs et maladies susceptibles d'être présents dans les vergers.
- Transmettre l'information auprès du chef d'équipe.
- Adapter ses gestes : désinfection du matériel en cas de maladie bactérienne ou virale.

#### **PUBLIC VISE :**

Salariés d'exploitation Arboricole située sur les départements d'Occitanie et plus particulièrement l'Hérault et le Gard.

#### **MODALITES ET DELAIS D'ACCES :**

Nbre de salariés : de 2 à 10 par session.

Modalités D'inscription : L'entreprise Employeur des salariés inscrira directement ses salariés sur la plateforme OCAPIAT ou donnera un Mandat au Ceta Du Vidourle pour procéder à ces inscriptions.

Date limite d'inscription : Minimum 10 jours avant le début de la formation de sorte à laisser le temps à OCAPIAT de pré inscrire ces salariés et au Ceta du Vidourle de mettre en œuvre les documents d'enregistrements et de valider définitivement ces inscriptions

#### **TARIF :**

Frais pédagogiques : 20 Euros HT/ Heure de formation de chaque salarié (soit 480<sup>E</sup> Ht/ formation). Ces frais pédagogiques seront facturés par le Ceta Du Vidourle à OCAPIAT qui procèdera au règlement.

#### **INTERVENANTS :**

Les conseillers en Arboriculture Fruitière du Ceta Du Vidourle

#### **LES MOYENS PEDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT MIS EN ŒUVRE :**

Le conseiller formateur sera en présence continue avec les salariés formés.

L'entreprise « Employeur » mettra à disposition du personnel, le matériel et les vergers nécessaires au bon déroulement de la formation.

#### **LES MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION :**

A l'issue de la formation :

1- Chaque salarié devra renseigner une grille d'évaluation de la formation.

2- Le Formateur renseignera aussi une grille d'évaluation globale de la formation qui comportera une appréciation globale de la formation et une appréciation des compétences acquises par chacun des salariés formés.

3- Le Formateur adressera à OCAPIAT, une grille d'évaluation de la session qu'OCAPIAT devra renseigner.

Le Ceta du Vidourle conservera ces grilles d'évaluation de sorte à pouvoir faire évoluer ses méthodes et contenus, et établir un bilan annuel qualitatif des formations effectuées.

#### **PERSONNE A Contacter :**

Philippe BLANC- Directeur et conseiller Arbo au Ceta Du Vidourle : [contact@cetaduvideourle.fr](mailto:contact@cetaduvideourle.fr) Tel : 0618490522

#### **ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :**

Le référent Handicap : Philippe BLANC [philippeblanc@cetaduvideourle.fr](mailto:philippeblanc@cetaduvideourle.fr) Tel : 0618490522.

Le Ceta du Vidourle s'engage à recevoir et étudier les demandes de formation sans discrimination.

Après évaluation des besoins de la personne, Le Ceta du Vidourle s'assurera de la faisabilité des adaptations organisationnelles (horaire, rythme...), matérielles (aides techniques ...) et pédagogiques (renforcement, modularisation...) permettant l'intégration de la personne handicapée et la prise en compte de la spécificité de son handicap. Le Ceta du Vidourle sera soutenu par l'Employeur du Salarié.

Si les adaptations ne peuvent pas être suffisamment mises en place, le Ceta du Vidourle réorientera le candidat auprès de partenaires pertinents (Cap emploi du Département, AGEFIPH....)

**CETA DU VIDOURLE**  
**MARSILLARGUES**

**Philippe BLANC & Maya LASSERRE**

**Mas De Carrière, 34590**

**Tel :06.18.49.05.22 .**

**Mail : [contact@cetaduvideourle.fr](mailto:contact@cetaduvideourle.fr)**

**N° Agrément : LR01168.**

**Siret : 331 154 351 00018 APE : 7112B**